

ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commerce de détail Question écrite n° 126076

Texte de la question

M. Michel Terrot attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé du commerce, de l'artisanat, des petites et moyennes entreprises, du tourisme, des services, des professions libérales et de la consommation, sur la réglementation concernant l'urbanisme commercial, modifiée par l'article 102 de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008. Il souhaiterait connaître l'impact de ce texte sur le commerce de proximité.

Données clés

Auteur: M. Michel Terrot

Circonscription: Rhône (12e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 126076 Rubrique : Commerce et artisanat

Ministère interrogé : Commerce, artisanat et consommation

Ministère attributaire : Redressement productif

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 17 janvier 2012, page 372 **Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)